

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt cinq Le 01 juillet à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, MONTMAYEUR Myriam, OUGIER Pierre, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VÉNIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle
Nombre de Conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Pour 29 Contre / Abstention /	Excusés : BELTRAMI Henri (pouvoir à GOSTOLI Michel), DUSSUCHAL Marion (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), GENTIL Isabelle (pouvoir à COURTOIS Michel), PELLICIER Guy (pouvoir à BUTHOD Maryse), ROCHET Romain (pouvoir à FAGGIANELLI Evelyne) VALENTIN Benoît (pouvoir à VÉNIAT Daniel-Jean)
Date de convocation : 25/06/2025	Formant la majorité des membres en exercice
Date de publication : 08/07/2025	Mme Fabienne ASTIER est élue secrétaire de séance

Délibération n°2025-121

Objet : **Désignation d'un représentant de la commune au comité de pilotage du site Natura 2000 « Adrets de Tarentaise »**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales selon lequel le conseil municipal procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu le courrier du Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie en date du 2 juin 2025 sollicitant la désignation d'un élu référent pour représenter la commune de La Plagne Tarentaise au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Adrets de Tarentaise » ;

Considérant que la commune de La Plagne Tarentaise est concernée par ce site Natura 2000, en raison de la présence sur son territoire d'espaces naturels identifiés comme présentant un intérêt écologique majeur ;

Considérant l'intérêt de la commune à être représentée au sein de cette instance, en vue de contribuer à la préservation des milieux naturels tout en veillant à la prise en compte des enjeux locaux ;

Considérant l'appel à candidature et le vote pour désigner le représentant pour siéger aux réunions du comité de pilotage.

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DESIGNE**, monsieur Jean-Louis SILVESTRE, maire délégué de la Cote d'Aime en charge du développement durable, en qualité de représentant de la commune de La Plagne Tarentaise au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Adrets de Tarentaise » ;

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

- **AUTORISE**, Monsieur Jean-Louis SILVESTRE à participer aux réunions du comité de pilotage, contribuera aux travaux engagés dans ce cadre et fera le lien avec la municipalité sur les enjeux de préservation et de valorisation du patrimoine naturel local ;
- **NOTE** que la présente délibération sera notifiée au Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie, animateur du site, ainsi qu'à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
La secrétaire de séance
Fabienne ASTIER



Pour copie conforme :
Le maire
Jean-Luc BOCH

